

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation des membres de la Commission de
déontologie de l'aide à la jeunesse**

A.Gt 30-09-2013

M.B. 06-11-2013

Modification :

A.M. 06-03-2014 - M.B. 07-05-2014

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, tel qu'il a été modifié par le décret du 29 novembre 2012, notamment l'article 4bis, § 2 relatif à la composition de la Commission;

Considérant qu'au regard du prescrit de cet article, il y a lieu de désigner les membres de la Commission de déontologie, nouvellement composée,

Arrête :

Modifié par A.M. 06-03-2014

Article 1^{er}. - Sont nommés membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse, les personnes dont les noms sont repris ci-après :

a) avec voix délibérative :

M. Lucien Nouwynck;
Mme Alice Jaspard;
M. Thierry Moreau;
M. Dominique De Fraene;
Mme Corinne Gerin; [*modifié par A.M. 06-03-2014*]
Mme Sophie Detournay; [*modifié par A.M. 06-03-2014*]
Mme Anne-Marie Renard;
M. Marc-Antoine Rion;
Mme Françoise Leroux;
M. Didier Hozay;

b) avec voix consultative :

M. Jean-Pierre Blairon.

Article 2. - M. Thierry Moreau est nommé président de la Commission.

Article 3. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 décembre 2009 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de l'aide à la jeunesse est abrogé.

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} novembre 2013.

Bruxelles, le 30 septembre 2013.



Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse,

Mme E. Huytebroeck

